



Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONTRÔLE DES INSECTES PIQUEURS À CANDIAC

Candiac, le 23 mars 2011 - Cette année encore, la Ville de Candiac a confié à la firme GDG Environnement le contrat du contrôle biologique des moustiques pour la saison estivale. Pour effectuer correctement son travail, GDG Environnement utilisera un aéronef et/ou un hélicoptère pour traiter certaines parcelles de forêt et les marécages.

Le biologiste responsable désire informer la population que l'insecticide biologique utilisé est sans danger pour les humains, la faune et la flore et que les travaux seront supervisés avec professionnalisme. D'ailleurs, la firme détient tous les permis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Ces opérations aériennes débuteront le 1^{er} avril, entre 7 h et 19 h, en fonction des conditions météorologiques et auront lieu à quelques reprises jusqu'au 15 octobre. Les résultats escomptés sont une diminution de la nuisance de l'ordre de 80 %.

Quelques conseils pratiques

Afin d'éviter que des milieux artificiels augmentent la nuisance, certains comportements sont à adopter :

- Assurez-vous que vos drains soient en bonne condition et que l'évacuation de l'eau se fasse bien;
- Préparez votre piscine tôt. Une piscine non-démarrée peut générer des moustiques dès la troisième semaine de mai;
- Ne laissez pas de pneus qui contiennent de l'eau à l'extérieur et à proximité des habitations;
- Retournez votre bateau ou votre chaloupe ou, si vous les laissez à l'endroit, assurez-vous d'enlever le drain;
- Videz brouettes et seaux, puisque remplis d'eau, ils constituent d'excellents milieux producteurs de moustiques. Ils sont capables d'en produire plusieurs centaines à chaque 7 à 8 jours.

Nous vous souhaitons un bon été... sans moustiques !

- 30 -

Source : Ville de Candiac

Informations : Danielle Leggett, directrice des communications

450 444-6000